

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Terrain communautaire sis Chemin Gaston - Cession à l'OPAC Aquitanis - Autorisations - Décision

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'établissement public communautaire détient en réserve foncière une vaste propriété de 38 281 m² environ, située Chemin Gaston sur le territoire de la commune de Villenave d'Ornon.

Ces terrains nus, actuellement cadastrés CN 240 et 306, avaient été acquis dans le cadre d'un projet de construction d'un établissement scolaire (LEP) aujourd'hui abandonné suite à la suppression par le PLU, à la demande de la Région Aquitaine, de l'emplacement réservé y afférent.

En parfait accord avec la Municipalité de Villenave d'Ornon, l'OPAC Aquitanis s'est alors manifesté en proposant de réaliser sur ces terrains une opération d'urbanisation proposant une programmation de logements diversifiée.

C'est ainsi que notre office a élaboré, conjointement avec la ville de Villenave d'Ornon, un projet comprenant :

- 124 logements locatifs à financement PLUS,
- 110 logements en accession aidée qui pourraient être réalisés par l'Habitat Girondin,
- 66 logements en accession libre à construire par un promoteur privé et un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'environ 85 lits, avec une Unité pour Personnes Agées et Désorientées (UPAD), le tout financé en PLS.

Ce projet urbain global répond par conséquent aux objectifs de densité du PLU communautaire et s'inscrit bien dans l'esprit de mixité sociale du PLH par la diversité des types de logements envisagés, sachant que dès le second semestre 2007, Aquitanis lancerait prioritairement son programme de logements locatifs sociaux afin de contribuer au rééquilibrage poursuivi par la commune.

Les parcelles en question seraient donc cédées en l'état à Aquitanis moyennant le prix de 50 € HT le m², conforme à l'avis de France Domaine du 19 février 2007, soit pour la surface considérée de 38 281 m², un montant global de 1 914 050 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC Aquitanis dont le siège social est situé 94 cours des Aubiers à Bordeaux en vue de la cession à son profit des parcelles actuellement cadastrées CN 240 et 306, d'une contenance totale d'environ 38 281 m², situées Chemin Gaston sur le territoire de la commune de Villenave d'Ornon, moyennant le prix de 50 € HT le m², conforme à l'avis de France Domaine,
- à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette mutation, notamment le document d'arpentage.

B - AUTORISER L'OPAC AQUITANIS

- à déposer tout dossier de permis de construire dans le cadre de son opération de construction précitée.

C – DECIDER

- que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours (chapitre 77 – compte 775 – fonction 8240 – CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 12 JUIN 2007

M. BERNARD LABISTE